

---

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 22 MARS 2016

---

L'an deux mille seize, le mardi vingt-deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET, Adjoints, M. Olivier DAVID, Mme Danièle BISSON, M. Emmanuel PLASSON, Mme Lucie LECOLLOEC, MM Patrice ROMERO et Claude LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Mme Marie-Annick VATZ qui donne pouvoirs à M. Éric LEMBO  
M. Fabrice WEBER qui donne pouvoirs à M. Bertrand DAUDIN  
Mme Paule ELIE qui donne pouvoirs à M. Patrice ROMERO

Étaient absents : Mme Assma GELÉ et M. Franck BAILLEUL

Madame Lucie LECOLLOEC a été élue Secrétaire par onze voix pour et deux abstentions (*M. ROMERO et Mme ELIE par pouvoir*).

---

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 22 février 2016**

Le procès-verbal de la séance du lundi 22 février 2016 est adopté à l'unanimité.

**Vote du Budget Primitif de l'exercice 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 du Budget Principal et des budgets annexes : Eau / Assainissement, C.C.A.S., Caisse des écoles et Lotissement du Centre Bourg dit « Lotissement Les Égronnières » :
  - **Budget principal** : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 169 307,20 €, permettant un virement à la section d'investissement de 141 057,20 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 510 321,60 €
  - **Budget Eau/Assainissement** : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 281 207,00 €, permettant un virement à la section d'investissement de 75 447,38 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 922 397,35 €
  - **Budget C.C.A.S.** : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :14 800,00 €
  - **Budget Caisse des Écoles** : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 175,00 €
  - **Budget lotissement « Les Égronnières »** : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 676 244,71 €

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des difficultés croissantes à établir le Budget Primitif, compte tenu d'une baisse des dotations et de l'augmentation permanente des charges. Les principaux investissements de l'année 2016 seront : l'acquisition entre autre d'un vidéo-projecteur pour l'école élémentaire, un bloc de rangement pour l'école maternelle, un trancheur à jambon, un batteur et du petit matériel pour le restaurant scolaire, une table de tennis de table pour le gymnase, la refonte du site internet de la commune, une remorque, un nettoyeur haute pression et une débroussailleuse pour le service technique.

Pour ce qui est des travaux, il est prévu la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments communaux (installation électrique, sécuritaire, ...), la restauration du Chemin de Croix à l'église Notre Dame, l'alignement de différentes voiries chemin de La Justinière et chemin du Moulin Lagarde notamment. Sur le budget de l'eau et de l'assainissement les principales dépenses concerneront l'étude du patrimoine et le schéma directeur d'eau potable, l'acquisition du terrain destiné à un futur forage (emplacement réservé n° 19 du PLU).

- VOTE les subventions et participations de l'exercice 2016.

### **Taux d'imposition des taxes locales 2016**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RECONDUIT, pour l'année 2016, les taux d'imposition des différentes taxes locales appliqués en 2015, à savoir :: Habitation : 16,54 %, Foncier bâti : 21,94 %, Foncier non bâti : 81,71 %.

### **Église Notre Dame – Couvertine en plomb sur mur d'acrotère pignon – Demande de subvention**

Le pignon ouest de l'église Notre Dame subit d'importantes dégradations qui engendrent des traces de coulures et de moisissures. Ce phénomène s'explique par le fait que le fronton en pierre des dessus de versant a une forme concave avec un renvoi d'eau qui n'est pas suffisant en cas de forte pluie. En conséquence, il est envisagé de recouvrir ce fronton en plomb avec la création au moment du façonnage d'un ourlet rechassé pour le renvoi d'eau vers l'extérieur. A cela s'ajoutera le nettoyage du pignon pour faire disparaître le maximum de traces sur le pignon de l'édifice.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux le conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé auprès de la DRAC Centre – Val de Loire et du Conseil départemental du Loiret pour permettre la réalisation de ces travaux.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité FIXE :**

⇒ les **frais de scolarité** pour l'année scolaire 2014/2015 à **1 195,82 €** pour un enfant de classe maternelle et à **503,18 €** pour un enfant de classe élémentaire pour les enfants domiciliés en dehors de la commune ;

⇒ l'indemnité annuelle allouée au **surveillant de pêche** à l'étang communal à 1 505,00 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **École**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'une classe fermera très probablement à la prochaine rentrée scolaire à l'école élémentaire en raison d'un effectif insuffisant.

Par ailleurs, il précise que, par courrier en date du 10 mars dernier, Monsieur Denis TOUPRY - Inspecteur d'académie / Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret – l'a avisé de la fusion des écoles maternelles et élémentaires. Ainsi l'école élémentaire devient une école primaire composée de deux classes maternelles et de trois classes élémentaires.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BACCON (classe de CM1/CM2 – 20 élèves) d'avoir accepté de partir en classe de neige à Lans en Vercors du 26 janvier au 5 février 2016.

Le Maire,

Éric LEMBO